

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – Mme Cécile SENEZ- M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Laurent WORONIN - M. Nordine HAMZAOU

Étaient excusés : Mme Henriette SZEWCZYK ayant donné pouvoir à Mme Brigitte RINGOT;
Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK;
M. François POLAK ayant donné pouvoir M. Cédric MONCOURTOIS
M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL n'ayant pas donné pouvoir

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 8 novembre 2024

2024/069 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024/069 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

La Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le rapport doit préciser, dans un souci d'amélioration des informations transmises à l'assemblée délibérante :

- Les informations sur les orientations budgétaires avec les évolutions prévisionnelles dépenses et recettes tant en investissement qu'en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financier, de fiscalité, de subventions ainsi que les évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI (Communauté de Communes Pévèle Carembault).
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec prévision des recettes dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment privilégié en début de cycle budgétaire car il permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est demandé aux Membres du Conseil d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs : Mme Henriette SZEWCZYK ayant donné pouvoir à Mme Brigitte RINGOT; Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK; M. François POLAK ayant donné pouvoir M. Cédric MONCOURTOIS et 5 absents : M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK et M. Ludovic MEKIL décide :

- D'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurora THUEUX



MAIRIE D'OSTRICOURT
Le Maire
(NORD)
Bruno RUSINEK